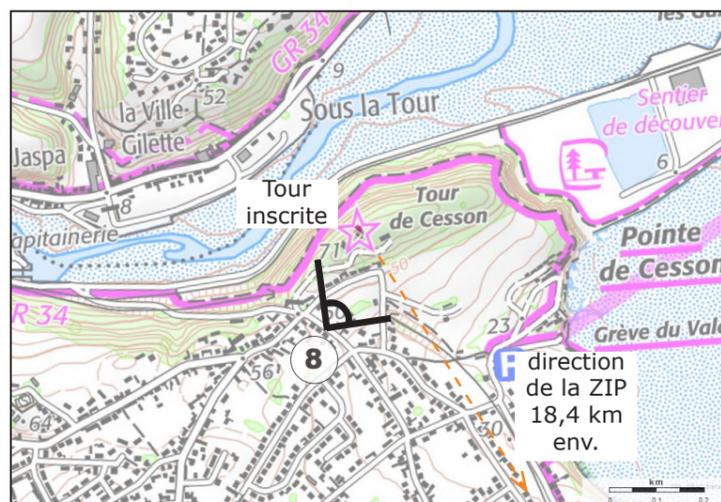


LA TOUR DE CESSON, INSCRITE :



Carte de localisation de l'édifice protégé - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



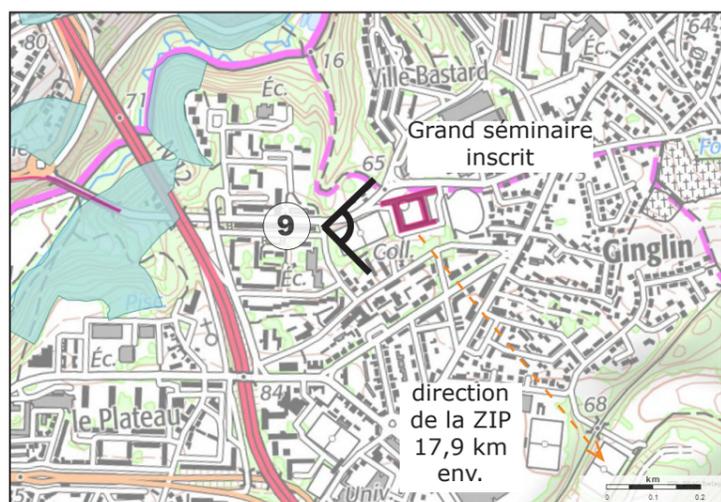
Vue panoramique sur le coteau boisé et la Tour de Cesson, inscrite, depuis la rue Duquesne.

La Tour de Cesson : « Cette tour fut construite entre 1395 et 1407 par le duc de Bretagne Jean IV, puis démolie sur ordre de Henri IV en 1598. Elle faisait partie d'un ensemble de fortifications dont il ne reste plus que la moitié du donjon géant qui domine la baie de Saint-Brieuc. L'ouvrage a succédé à une série de forteresses remontant à l'époque romaine. La tour s'élevait sur quatre étages. La partie restant debout est privée de son sommet qui était sans doute terminé par une plateforme à mâchicoulis. (...) » Extrait de www.pop.culture.gouv.fr

La Tour émerge du côté boisé ; depuis le sud du coteau, comme c'est le cas rue Duquesne, on en perçoit la partie haute. Le GR 34 passe à proximité de la Tour, mais au nord du coteau, sur les pentes orientées vers l'embouchure du Gouët.

La ZIP se situe à environ 18,4 km au sud-est de la Tour de Cesson. Compte-tenu de l'éloignement et de l'orientation des vues, la sensibilité de cet édifice est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.

LE GRAND SEMINAIRE, INSCRIT :



Carte de localisation de l'édifice protégé - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit

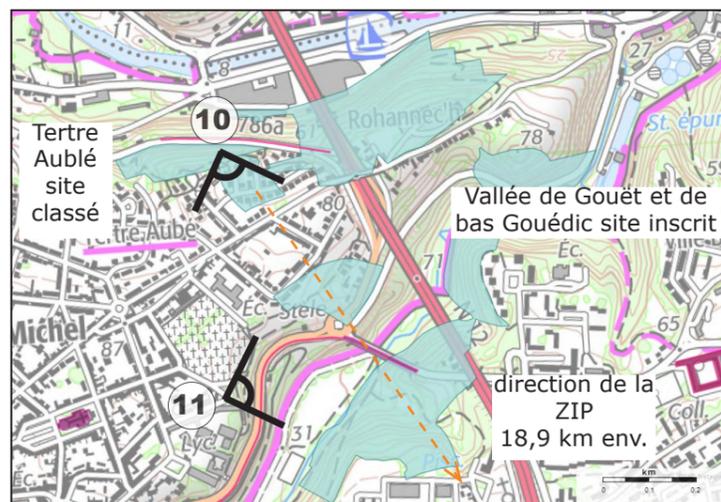


Vue panoramique sur le Grand Séminaire depuis la rue de Genève.

Le Grand Séminaire : « Le grand séminaire est construit de 1924 à 1928 suivant le plan traditionnel des constructions monastiques par Georges-Robert Lefort. Trois ailes de bâtiments et une chapelle entourent un cloître. Réalisé en béton armé et moellons de granit, le séminaire allie modernité et régionalisme, travail poussé sur les possibilités du béton et répertoire décoratif celto-breton. (...) » Extrait de www.pop.culture.gouv.fr. Éléments protégés : la chapelle, les façades et toitures des autres bâtiments. Cet édifice abrite aujourd'hui la Maison St Yves, regroupant l'ensemble des services du diocèse. Depuis les abords du Grand Séminaire, l'environnement urbain se compose d'équipements sportifs aux premiers-plans, et de nombreuses structures bâties du quartier de Cesson, et du quartier Ginglin au sud.

La ZIP se situe à environ 17,9 km au sud-est du Grand Séminaire de Saint-Brieuc. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte bâti aux tout premiers-plans, la sensibilité de ce site est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.

TERTRE AUBLE, SITE CLASSE ; et VALLEES DE GOUËT ET DU BAS GOUËDIC, ENSEMBLE DE SITES INSCRITS :



Carte de localisation des sites protégés - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



Vue panoramique depuis le site du Tertre Aublé

Le site classé du Tertre Aublé : «Depuis la ville haute, les panoramas rivalisent de profondeur marine ou végétale. La cité briochine s'enorgueillit de ses atours, galbés de collines et de traînes arborées... De ruelles en jardins, les belvédères invitent aux balades romantiques.» Extrait de www.baiedesaintbrieuc.com

Le Tertre Aublé constitue un point haut entre les vallées du Gouët et du Gouédic ; depuis ces coteaux boisés, des vues panoramiques très dégagées s'ouvrent sur le paysage urbain de Saint-Brieuc. C'est le cas au bout du Boulevard de Plélo, où un point de vue est aménagé. Le panorama principal est plutôt orienté vers le nord-est, côté vallée du Gouët, vers la Baie de Saint-Brieuc.

La ZIP se situe à l'opposé, à environ 18,9 km au sud-est du site classé du Tertre Aublé. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte bâti aux tout premiers-plans, la sensibilité de ce site est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.



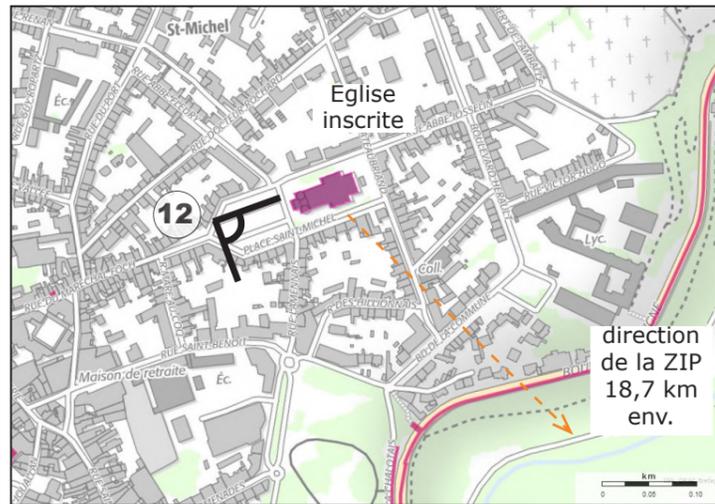
Vue panoramique sur la vallée de Gouédic depuis l'esplanade située rue Victor Hugo

Les sites inscrits des Vallées de Gouët et du Bas Gouédic : «Une esplanade aménagée offre un panorama sur deux viaducs, deux époques. Au premier plan : l'ancien pont ferroviaire de Toupin réalisé par Louis Harel de La Noë en 1904. Au second plan : le pont de Gouédic réalisé en 1983, comme son grand frère, sur la vallée du Gouët d'une longueur de 724 mètres à eux deux.» Extrait de www.baiedesaintbrieuc.com

L'ensemble de ces sites inscrits concerne une partie des coteaux des vallées de Gouët et du Bas Gouédic : la plupart sont boisés et relativement pentus. Depuis l'esplanade aménagée rue Victor Hugo, à proximité du cimetière Saint-Michel, la vue panoramique s'ouvre sur la vallée du Gouédic.

La ZIP se situe à environ 18,9 km du site inscrit, dans la direction sud-est. Compte-tenu de l'éloignement, de l'orientation de la vue et du contexte paysager principalement boisé, la sensibilité de cet ensemble de sites est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL, INSCRITE :



Carte de localisation de l'édifice protégé - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



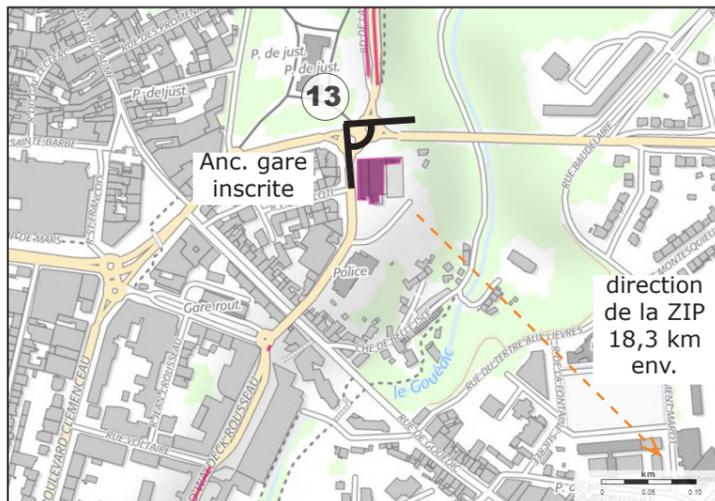
Vue panoramique sur l'église Saint-Michel depuis la Place Saint-Michel

L'église Saint-Michel : « Cette vaste église, de style néo-classique, fut bâtie en 1837 et consacrée en 1875. Sa physionomie extérieure est assez massive et fut dépourvue de décor intérieur jusqu'en 1864. » Extrait de www.pop.culture.gouv.fr

L'environnement paysager immédiat de l'église est marqué par un alignement continu de maisons de ville, qui limite toute vue dégagée.

La ZIP se situe à environ 18,7 km au sud-est de l'église Saint-Michel. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte bâti aux tout premiers-plans, il n'y a pas de sensibilité particulière de cet édifice vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.

L'ANCIENNE GARE FERROVIAIRE DEPARTEMENTALE, INSCRITE :



Carte de localisation de l'édifice protégé - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



Vue panoramique sur l'ancienne gare ferroviaire, inscrite, depuis le boulevard Sévigné.

L'ancienne Gare ferroviaire départementale : « Cette gare est un édifice majeur du réseau ferroviaire réalisé par l'ingénieur Louis Harel de la Noë, dans les Côtes d'Armor, au début du 20ème siècle. La halle, avec sa voûte parabolique, partie essentielle de l'édifice fondant son identité, est préservée. La gare représente, sur le plan technique, un exemple précoce de mise en œuvre du béton armé, à l'aube du 20ème siècle. » Extrait de www.pop.culture.gouv.fr. Éléments protégés : les voûtes et toitures de la halle centrale, le mur-pignon du bâtiment est, les façades et toitures du bâtiment ouest. L'ancienne gare se trouve au croisement d'avenue et de boulevard structurants de la ville de Saint-Brieuc. L'environnement paysager immédiat est également marqué, à l'arrière de l'édifice, par les structures végétales de la vallée du Gouédic.

La ZIP se situe à environ 18,3 km au sud-est de l'ancienne Gare ferroviaire. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte bâti et arboré aux tout premiers-plans, la sensibilité de ce site est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.

2 UNITES PAYSAGERES DU BASSIN D'EVANS ET DES COLLINES DE BECHEREL

a - Sensibilités paysagères

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot, au sud-est de la ZIP, le territoire est couvert par l'extrémité ouest de 2 unités paysagères caractéristiques des Côtes d'Armor : le Bassin d'Evans et les Collines de Bécherel qui constituent le prolongement des unités paysagères voisines : le Plateau du Penthièvre au nord, et le Massif du Méné à l'ouest

> Le Bassin d'Evans

Il correspond au coteau sud-est de la large vallée de l'Arguenon, avec un paysage de transition entre les reliefs bocagers, et les plateaux agricoles plus ouverts. Entaillé par des vallons parallèles selon un axe sud-ouest/nord-est, cette petite partie de l'aire d'étude éloignée présente des effets de crêtes et des dépressions du relief marquées. Selon l'aplat ZIV maximaliste, on retrouve bien ces effets du relief, avec les zones de crêtes dans la ZIV, et les vallons hors ZIV. Le GR Tour du Penthièvre sud suit une de ces crêtes, entre la Forêt de Boquen et la vallée de la Rosette (à la limite de l'aire d'étude éloignée).

Les zones depuis lesquelles le projet de parc éolien du Ruisseau de Margot serait potentiellement visible restent donc plutôt ponctuelles, mais relativement étendues dans l'axe des crêtes.

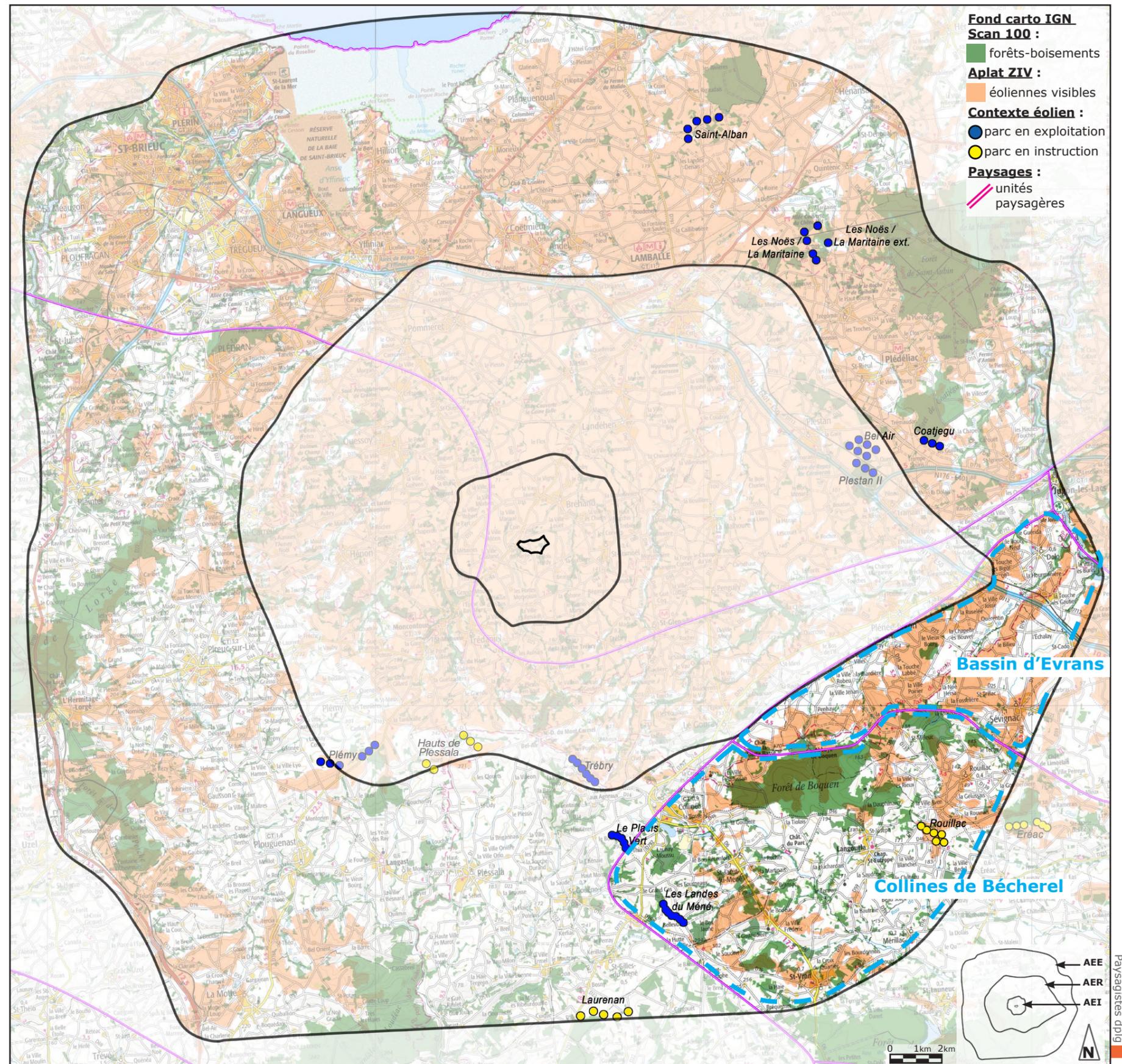
> Les Collines de Bécherel

Elles forment la continuité du Massif du Méné et s'étendent vers l'est. Dans la partie ouest de cette unité paysagère, c'est le caractère boisé qui prédomine. La succession de collines plus ou moins resserrées crée, dans les creux des horizons courts aux ambiances intimes, et sur les hauteurs des vues lointaines et dégagées.

Cette unité paysagère compte un parc éolien en exploitation (Les Landes du Méné, 7 éoliennes) et un parc éolien en instruction (Rouillac, 6 éoliennes).

Selon l'aplat ZIV maximaliste, cette partie du territoire ne compte que quelques zones de visibilité potentielle vers le projet du Ruisseau de Marguax. L'orientation générale de cette unité paysagère située sur les coteaux sud du Massif du Méné «tourne le dos» aux paysages du Penthièvre.

Les zones depuis lesquelles le projet de parc éolien du Ruisseau de Margot serait potentiellement visible restent donc très ponctuelles voire rares ; les Collines de Bécherel ne constituent donc pas un enjeu particulier dans le cadre du développement du projet du Ruisseau de Margot.



II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

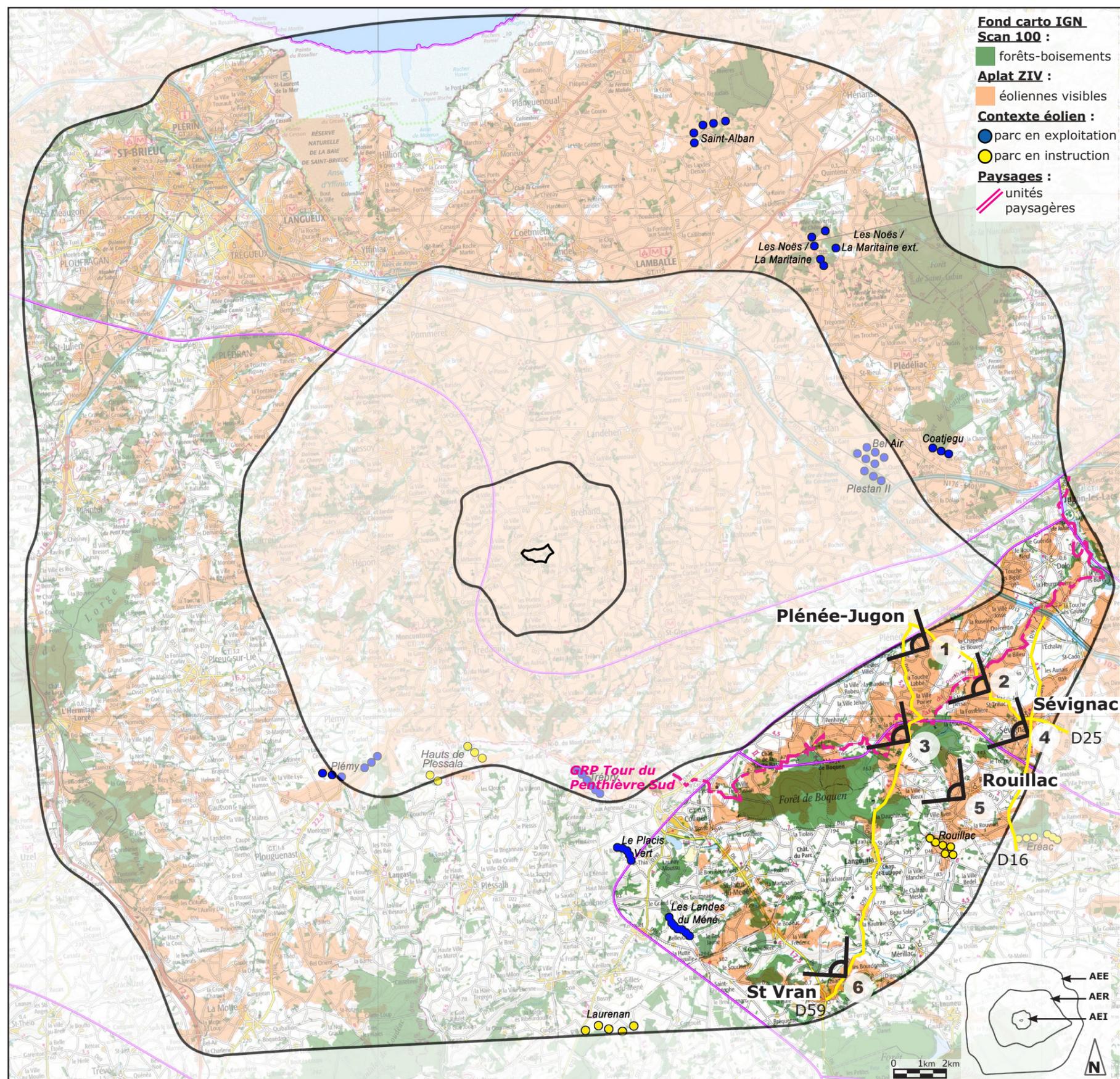
Etude des perceptions visuelles vers la ZIP depuis les unités paysagères du Bassin d'Evrans et des Collines de Bécherel :

Bassin d'Evrans :

- > perception depuis l'itinéraire de la D25 au sud-est de Plénée-Jugon et à la hauteur du lieu-dit Saint-Trilliac (vues 1 et 2)
- > perception depuis la D59, proche du GR Tour du Penthièvre sud (vue 3)
- > perception depuis la D16 à l'approche du bourg de Sévignac (vue 4)

Collines de Bécherel :

- > perception depuis les abords du bourg de Rouillac (vue 5)
- > perception depuis la D59 aux abords du bourg de Saint-Vran (vue 6)



Carte de l'aire d'étude éloignée - points de vue, unités paysagères du Bassin d'Evrans et des Collines de Bécherel

II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE



1

Vue panoramique depuis la D25, au sud du bourg de Plénée-Jugon

L'itinéraire de la D25 coupe en travers les vallées de l'unité paysagère du Bassin d'Evrans. Ainsi, sur le haut coteau sud de la vallée de l'Arguenon, la vue s'ouvre sur le paysage de la vallée et sur la silhouette de la ville de Plénée-Jugon.

Depuis ce point de vue à la hauteur du lieu-dit Le Vieux Bourg la vue est encore dégagée, avant la descente dans la vallée. La ZIP se situe à environ 14,4 km, à l'arrière de la silhouette de Plénée-Jugon. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement et d'un champ de vision assez peu profond.



2

Vue panoramique depuis l'itinéraire de la D25 à la hauteur de Saint-Trillac

A la hauteur de Saint-Trillac, l'itinéraire de la D25 se trouve «en crête», entre les dépressions du vallon de la Rieule au nord-ouest et le vallon du Pont des Maffrais au sud-est. A une altitude de plus de 75m, ce point de vue se caractérise par un champ de vision à la fois large et profond.

Depuis ce point de vue les alignements de ragosses ponctuent les premiers plans cultivés, et les boisements du sud du Plateau du Penthièvre soulignent les horizons. La ZIP se situe à environ 17 km à l'arrière-plan. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement.



3

Vue panoramique depuis l'itinéraire de la D59, à proximité du GR Tour du Penthièvre sud

La D59 relie Plénée-Jugon à Langourla puis Saint-Vran au sud de l'aire d'étude éloignée. Cet itinéraire traverse un paysage de collines où les boisements sont parfois massifs. Le GR Tour du Penthièvre sud traverse ce territoire.

Depuis ce point de vue à l'intersection avec la D139 à la hauteur du Grand St-Meleuc, proche d'une portion de la D59 empruntée par le GR, le champ de vision est profond sur le paysage de colline cadré par des masses boisées. La ZIP est distante d'une quinzaine de kilomètres, au coeur du panorama. La sensibilité vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot est faible.

II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE



Vue panoramique depuis la D16, à l'approche du bourg de Sévignac

L'itinéraire de la D16 relie Jugon-les-Lacs à Saint-Vran puis se poursuit, dans une orientation nord-est/sud-ouest au-delà de l'aire d'étude éloignée. Une partie de cet axe de circulation se trouve donc en point haut, offrant quelques vues panoramiques dégagées vers le nord et le nord-ouest.

C'est le cas à l'approche du bourg de Sévignac: depuis ce point de vue le champ de vision est profond et malgré un environnement relativement boisé, des horizons lointains sont perceptibles. La ZIP se situe à environ 18,9 km, à l'arrière-plan. La sensibilité reste faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement.



Vue panoramique depuis l'entrée sud-ouest de Rouillac, à la hauteur de Le Champ Quillet

Aux abords du bourg de Rouillac, on perçoit bien le paysage des collines de Bécherel. Le champ de vision est large car le bocage a quasiment disparu; il reste cependant peu profond car des horizons boisés couronnent les ondulations du relief.

Depuis ce point de vue la ZIP se situe à environ 17,6 km, à la limite gauche du panorama. La sensibilité reste faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement et d'une profondeur de champ limitée.



Vue panoramique depuis l'itinéraire de la D59 à la sortie est du bourg de Saint-Vran

Le bourg de Saint-Vran et les lieux-dits alentours se situent sur des points hauts des Collines de Bécherel, à plus de 175m d'altitude. L'itinéraire de la D59 traverse ces paysages et donne à voir des vues panoramiques dégagées.

C'est le cas à la sortie est du bourg de Saint-Vran : depuis ce point de vue le champ de vision est large et profond, et les structures végétales sont nombreuses (avec la silhouette caractéristique des ragosses, notamment). La ZIP est distante de près de 19 km à l'arrière-plan. La sensibilité reste faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, compte-tenu de cet éloignement.

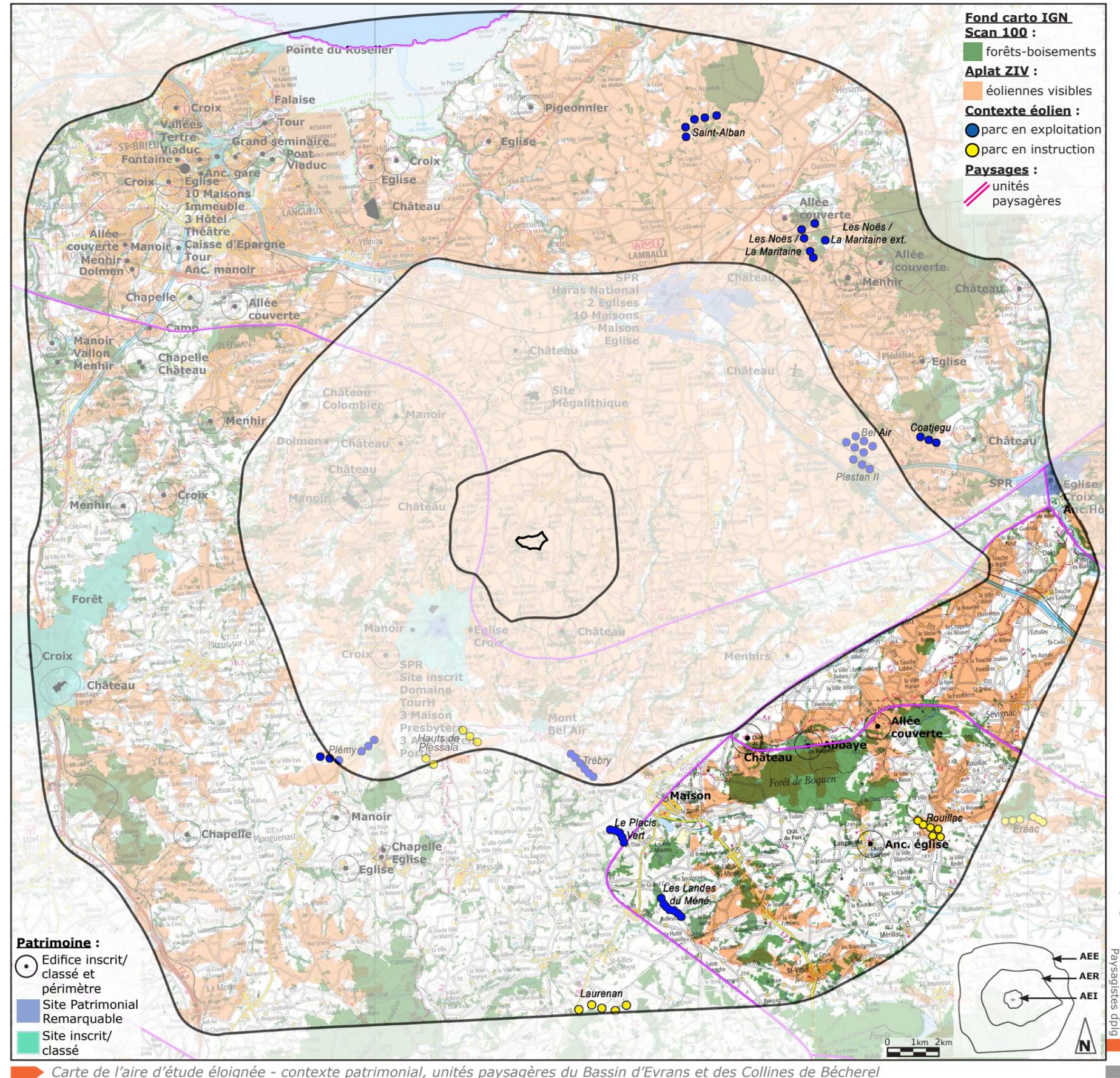
b - Sensibilités patrimoniales

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot, dans les unités paysagères du Bassin d'Evran et des Collines de Bécherel, les édifices et sites protégés sont très peu nombreux.

Il s'agit de 2 édifices religieux (une ancienne église et une abbaye classées), 1 château inscrit et une allée couverte classée.

Mis à part cette dernière, l'ensemble des édifices se trouvent hors ZIV.

Il n'y a donc pas d'enjeu patrimonial particulier, ni de sensibilité patrimoniale particulière vis-à-vis du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot dans les unités paysagères du Bassin d'Evran et des Collines de Bécherel.



3 UNITE PAYSAGERE DU MASSIF DU MENE

a - Sensibilités paysagères

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot, le paysage du Massif du Méné se découpe en 2 sous-unités, séparées l'une de l'autre par le long massif forestier de la Forêt de Lorge :

> Le bocage vallonné du sud de l'agglomération de Saint-Brieuc

Au sud de l'agglomération briochine, le plateau est entaillé de vallées formant des collines plutôt marquées aux sommets desquelles se sont implantés de gros bourgs : Plédran, à plus de 150m d'altitude, entre les vallées du Moulin de l'Hôpital et de l'Urne ; ou encore le bourg de Saint-Julien, entre les vallées de l'Urne et du Gouët. Les coteaux comptent de nombreuses petites masses boisées qui, dans la continuité du bocage, forment un paysage arboré depuis lequel les vues panoramiques dégagées sont assez peu nombreuses.

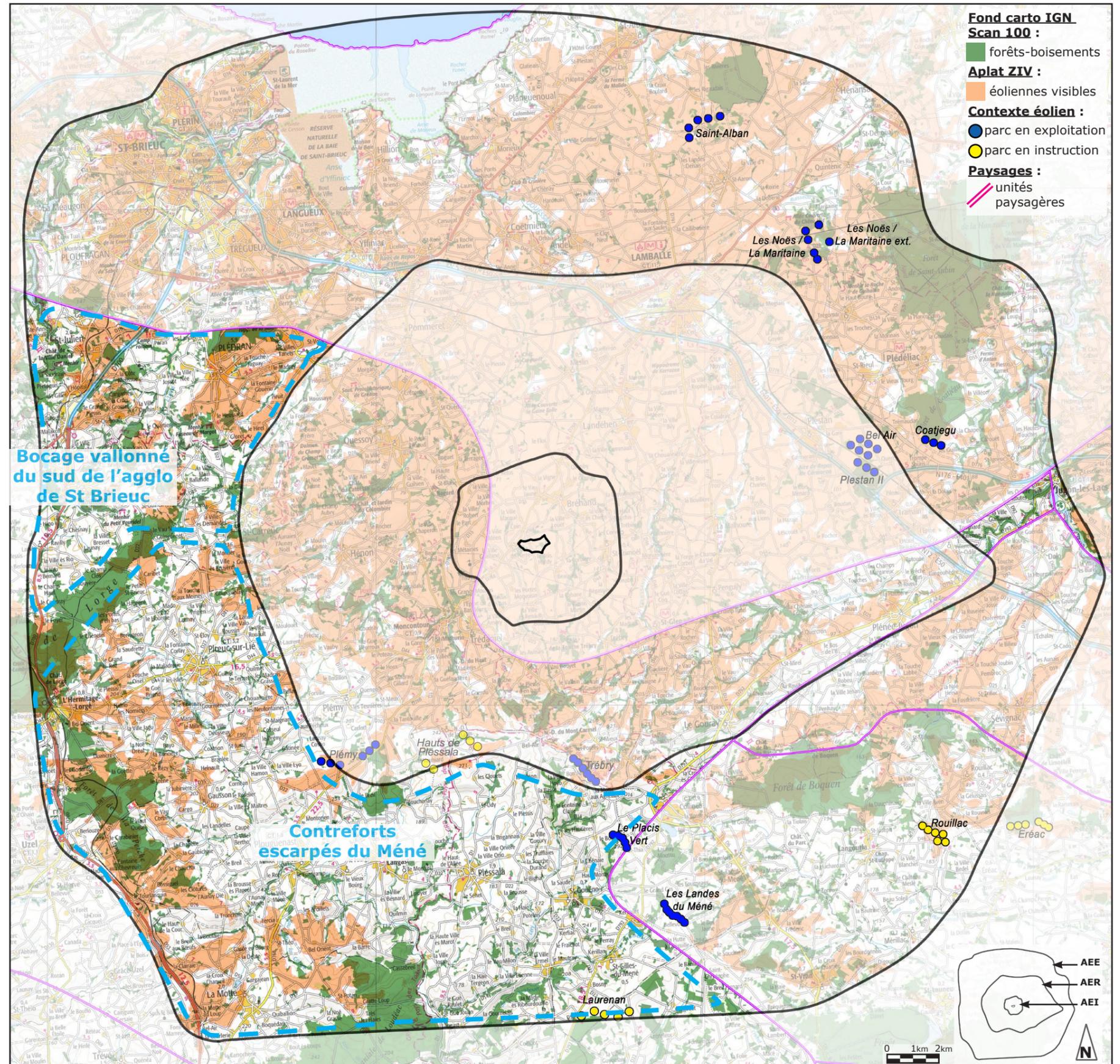
C'est autour de Plédran et de Saint-Julien, que se situent les zones depuis lesquelles le projet serait potentiellement visible. Le reste du territoire de cette sous-unité paysagère reste majoritairement «hors ZIV».

> Les contreforts escarpés du Méné

Cet ensemble de collines forme une longue crête qui ondule dans un axe nord-ouest/sud-est, et qui culmine à plus de 200 m d'altitude. Le paysage bocager est plutôt dense, avec de nombreuses parcelles agricoles vouées à la culture ou à l'élevage. Les champs de vision y sont soit limités par le bocage, soit dégagés et parfois spectaculaires depuis les hauteurs ou les coteaux.

Le parc éolien du Placis Vert (5 éoliennes) et une partie du parc éolien de Plémy (3 des 6 éoliennes) sont en exploitation dans cette partie du territoire étudié. Le parc éolien de Laurenan, à la limite sud du périmètre et compte 5 éoliennes en instruction.

La plupart de cette sous-unité paysagère se situe «hors ZIV», car le Massif du Méné fait «écran» et limite les vues dégagées vers le nord depuis une grande partie de ces paysages de contreforts. Les zones depuis lesquelles le projet serait potentiellement visible se situent principalement à la limite sud-ouest de l'aire d'étude éloignée, correspondant à l'ensemble de points hauts dominant la large vallée du Lié et empruntés par l'itinéraire de la D700.



Carte de l'aire d'étude éloignée pour le projet du Ruisseau de Margot - contexte paysager, unité paysagère du Massif du Méné

II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

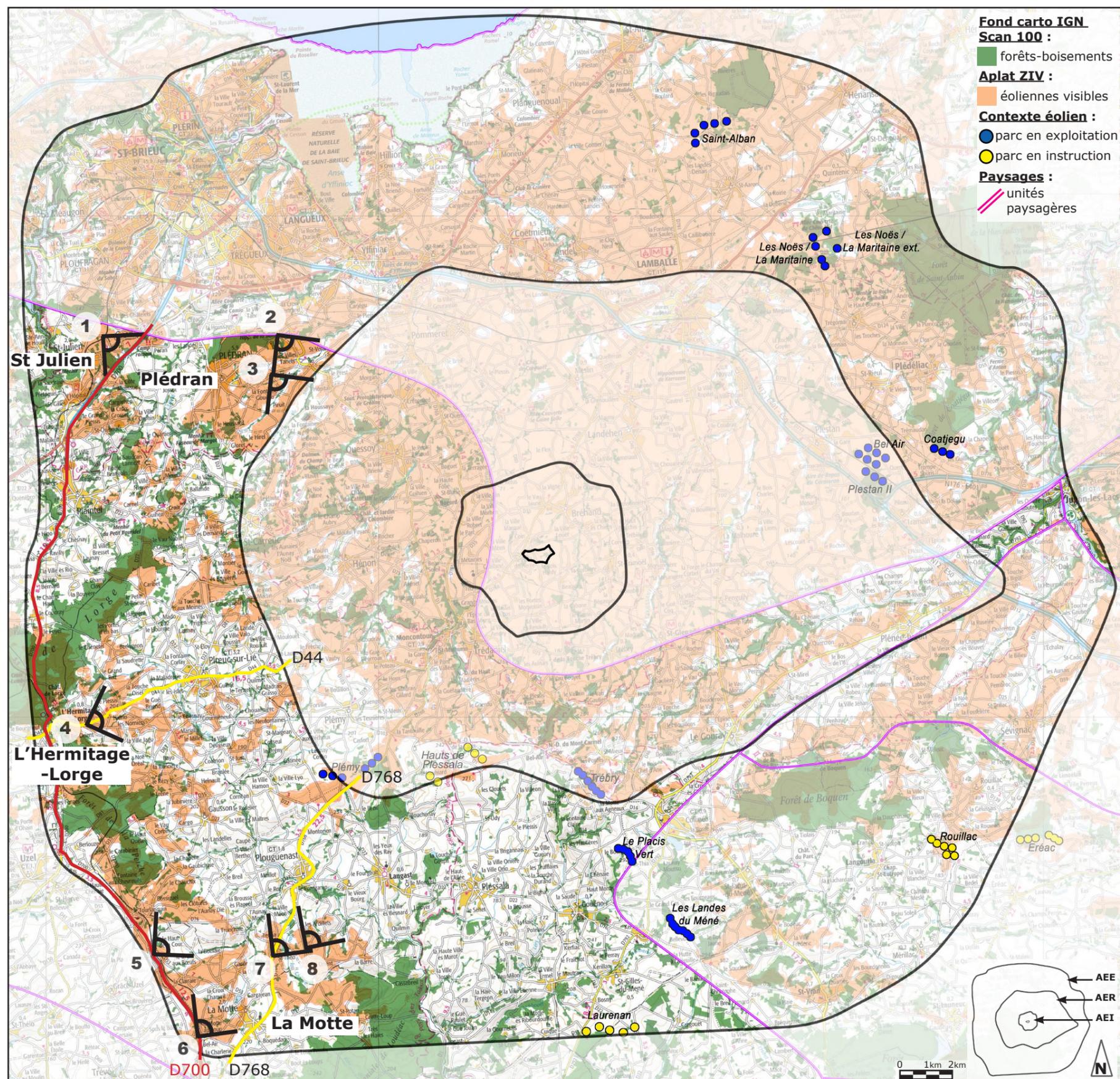
Etude des perceptions visuelles vers la ZIP depuis l'unité paysagère du Massif du Méné :

Bocage vallonné du sud de l'agglomération de Saint-Brieuc :

- > perception depuis la sortie nord-est du bourg de Saint-Julien (vue 1)
- > perception depuis l'Hippodrome de la Baie (vue 2)
- > perception depuis l'est du bourg de Plédran (vue 3)

Contreforts escarpés du Méné :

- > perception depuis l'itinéraire de la D44 à la sortie du bourg de l'Hermitage-Lorge (vue 4)
- > perception depuis l'itinéraire de la D700, notamment à la hauteur de La Motte (vues 5 et 6)
- > perception depuis l'itinéraire de la D768 et depuis les lieux-dits proches (vues 7 et 8)



Carte de l'aire d'étude éloignée pour le projet du Ruisseau de Margot - contexte paysager, unité paysagère du Massif du Méné - localisation des points de vue

II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE



Vue panoramique depuis la rue de la Malandrais, à la sortie nord-est du bourg de Saint-Julien et à l'est de la voie de chemin de fer

Il faut s'éloigner du centre-bourg de Saint-Julien pour voir le champ visuel s'élargir et s'étendre vers des horizons lointains. A la sortie nord-est du bourg, on perçoit bien les nombreux bois qui forment un couvert quasi continu sur toute la largeur du panorama. L'horizon du Massif du Méné est également bien perceptible depuis ce point de vue.

Depuis ce point de vue la ZIP se situe à environ 17,4 km, à la limite gauche du panorama. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement.



Vue panoramique depuis l'Hippodrome de la Baie, sur le territoire communal d'Yffiniac

L'hippodrome de la Baie de Saint-Brieuc est le premier hippodrome départemental et le deuxième régional. Situé sur les hauteurs de la commune d'Yffiniac, au cœur d'un espace boisé, cet équipement sportif s'ouvre sur le paysage, jusqu'à l'horizon lointain du Massif du Méné.

Depuis l'entrée du site, en bordure du Bois de Plédran, l'ouverture panoramique est large en raison du dégagement créé par l'hippodrome. La ZIP se situe à environ 12 km au cœur du champ de vision. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot depuis ce point de vue, en raison de l'éloignement notamment.



Vue panoramique depuis le lieu-dit Le Madray, à l'est du bourg de Plédran

Il n'y a pas de large vue panoramique ouverte depuis le centre-bourg de Plédran, en raison de la densité du bâti. Au abords du bourg, du fait de sa position en point haut, il existe des percées depuis lesquelles on perçoit bien l'horizon du Massif du Méné. C'est le cas au lieu-dit Le Madray, à l'est de Plédran vers le bourg de l'Hôpital.

Depuis ce point de vue, la ZIP est distante de près de 11,5 km, à l'arrière des habitations. La sensibilité vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot reste faible compte-tenu de l'éloignement et de l'étendue du champ de vision.

II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE



4 Vue panoramique depuis la D44 à la sortie du bourg de l'Hermitage-Lorge

Le bourg de l'Hermitage-Lorge se situe à la limite sud-ouest de l'aire d'étude éloignée ; implanté à plus de 250m d'altitude, il permet quelques vues panoramiques et profondes vers le Massif du Méné. **Depuis la sortie est du bourg, sur l'itinéraire de la D44, la vue est en effet dégagée ; la ZIP se situe à environ 17,5 km, au centre du champ de vision. Un horizon boisé limite la profondeur de vue dans cet angle de vue; la sensibilité reste donc faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**



5 Vue panoramique depuis l'itinéraire de la D700 à la hauteur du lieu-dit le Train du Covec

La D700 est un axe de circulation important qui relie Loudéac à Saint-Brieuc. Une grande partie de cet itinéraire suit les points hauts du relief, notamment entre La Motte et L'Hermitage-Lorge. Les vues panoramiques qui s'ouvrent depuis cet axe sont ponctuées de boisements ; quelques percées visuelles et quelques ouvertures panoramiques laissent toutefois entrevoir l'horizon du Massif du Méné, vers le nord-est.

C'est le cas à la hauteur du lieu-dit le Train du Covec. Depuis ce point de vue la ZIP se situe à une vingtaine de kilomètres à l'arrière de boisements proches. La sensibilité est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, depuis cet itinéraire.



6 Vue panoramique depuis le viaduc sur la D700, à l'ouest du bourg de la Motte

A la hauteur du bourg de La Motte, la D700 est en 2x2 voies, bordée de talus. Depuis le viaduc qui franchit cet axe, la vue panoramique est relativement dégagée. Quelques boisements ponctuent cet horizon. On devine une partie des 6 éoliennes du parc de Trébry à l'arrière-plan, distantes d'environ 17 km du point de vue.

Depuis ce point de vue la ZIP se situe à 21,5 km à l'arrière de petits boisements proches. La sensibilité est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement, des structures végétales et des talus qui bordent la D700.

II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE



7

Vue panoramique depuis l'itinéraire de la D768 à la hauteur du lieu-dit Saint-Théo

La D768 relie Loudéac à Lamballe puis Plancoët. Ainsi, cet itinéraire traverse du sud-ouest au nord-est l'ensemble des aires d'étude pour le projet du Ruisseau de Margot. Entre La Motte et Saint-Théo, plusieurs vues panoramiques larges s'ouvrent depuis cet axe de circulation. 2 parcs éolien en exploitation sont en partie visibles à l'arrière-plan : Plémy, à 7km, et Trébry, à plus de 13,5 km, implantés sur les premiers reliefs.

Depuis le point de vue situé à la hauteur de Saint-Théo, l'horizon du Massif du Méné est en effet bien visible. La ZIP se situe au cœur de ce champ de vision, mais à l'arrière du relief, à une distance d'environ 17,6 km. La sensibilité reste donc faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot en raison de cet éloignement.



8

Vue panoramique depuis la route d'accès au lieu-dit le Bel Orient

Depuis les coteaux orientés vers la vallée du Lié, certaines vues panoramiques sont spectaculaires en raison de l'étendue du champ de vision. C'est le cas à la hauteur du lieu dit le Bel Orient. La vue s'étend par delà les structures végétales arborées du bocage clairsemé, et le long horizon du Massif du Méné se dessine sur toute la largeur du panorama. Les 2 parcs éoliens de Plémy (à environ 6,5 km) et de Trébry (à environ 12,2 km), implantés sur ces reliefs, sont en partie visibles.

Depuis ce point de vue, la ZIP se situe au cœur de ce champ de vision, mais à l'arrière du relief du Massif du Méné, à une distance d'environ 16,7 km. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de cet éloignement, et malgré la large ouverture panoramique.

b - Sensibilités patrimoniales

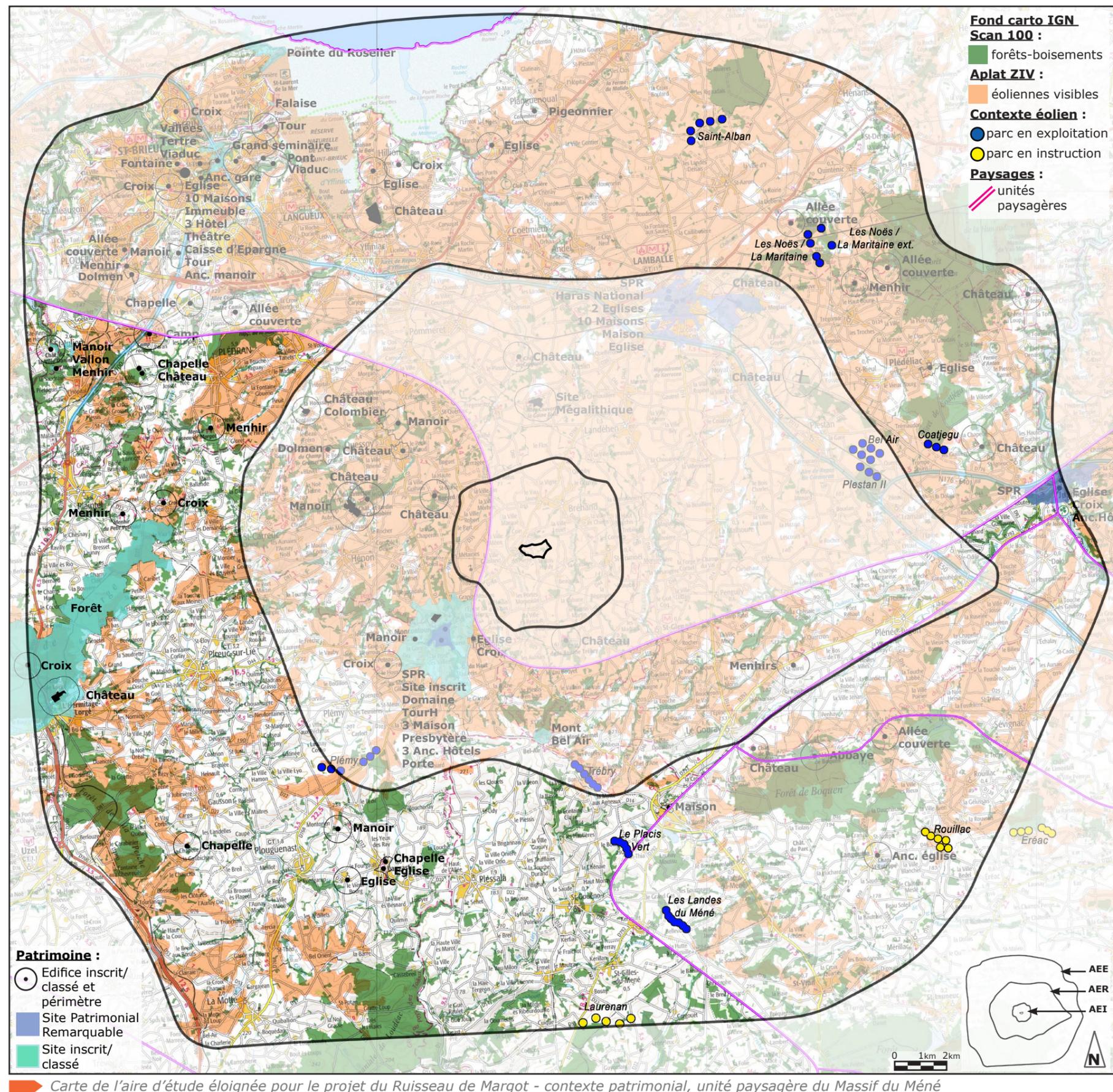
A l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot, dans l'unité paysagère du Massif du Méné, les édifices et sites protégés sont relativement peu nombreux.

Il s'agit principalement d'édifices religieux, de châteaux et manoirs, et de monuments érigés à l'époque néolithique. La Forêt de Lorge est un vaste site inscrit qui s'étend au sud-ouest au delà des limites de l'aire d'étude éloignée

Le SPR de Jugon-les-Lacs (Petite Cité de Caractère et Village Etape) se trouve également dans cette unité paysagère, à la limite est de l'aire d'étude éloignée.

Parmi l'ensemble de ces sites et édifices protégés, seuls 3 se situent dans la ZIV, dans des zones ou en limite de zones depuis lesquelles le projet du Ruisseau de Margot serait potentiellement visible, à Plédran, à Lorge et dans le site inscrit de la Forêt de Lorge.

Rappel : certains édifices ou sites d'échelle réduite ou de petite dimension (croix, menhir, dolmens...), situés dans l'aire d'étude éloignée, soit à plus de 10 km de la ZIP du projet du Ruisseau de Margot, ne représentent pas un enjeu direct vis-à-vis du projet. Aussi, sauf dans le cas d'un site de reconnaissance majeure, ils ne sont pas analysés en détail dans ce rapport.

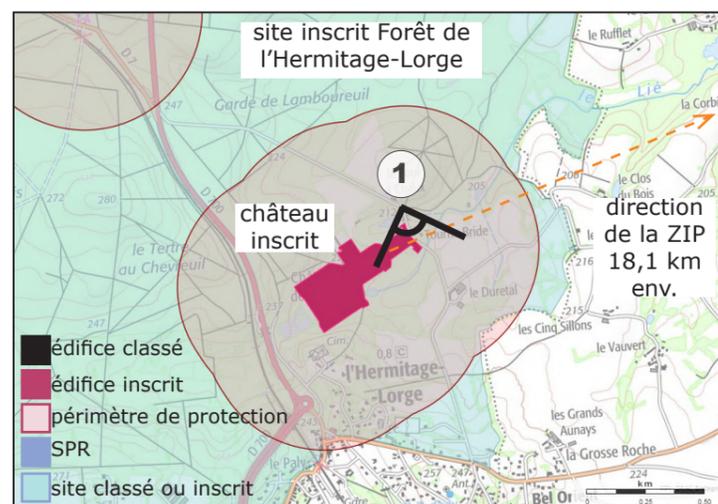


II. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

COMMUNE	LOCALISATION	UP	AE	MONUMENT / SITE	EPOQUE	ELEMENT PROTEGE	PROPRIETE	PROTECTION	ZIV
AIRE D'ETUDE ELOIGNEE									
L'HERMITAGE-LORGE	Lieu-dit Lorges	MdM	AEE	Château de Lorges	18e siècle	Ensemble du château ; à l'Ouest, terrasse et pièce d'eau avec ses berges ; à l'Est, parterre dit Esplanade et pavillons d'entrée de part et d'autre de la route ; au Nord, basse-cour et façades et toitures des bâtiments qui l'entourent sur ses quatre côtés	privé	IMH	projet potentiellement visible
PLEDRAN	Lieu-dit Le Camp de Péran	MdM	AEE	Camp de Péran	Protohistoire	Le camp	communal + départemental	CMH	en limite de ZIV
PLOEUC-L'HERMITAGE		MdM	AEE	Forêt de l'Hermitage-Lorge				Site inscrit	en partie dans la ZIV

Tableau récapitulatif des édifices et sites protégés de l'unité paysagère présentant un potentiel enjeu patrimonial lié à la visibilité totale ou partielle de la ZIP

CHÂTEAU DE LORGES, INSCRIT, A L'HERMITAGE-LORGE, DANS LE SITE INSCRIT DE LA FORET DE L'HERMITAGE-LORGE :



Carte de localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection - Atlas des Patrimoines



Vue panoramique depuis la perspective du château de Lorges, à L'Hermitage-Lorge



Vue aérienne de localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection dans le contexte boisé - Atlas des Patrimoines

Le château de Lorges à l'Hermitage-Lorge se situe au nord du bourg de l'Hermitage-Lorge.

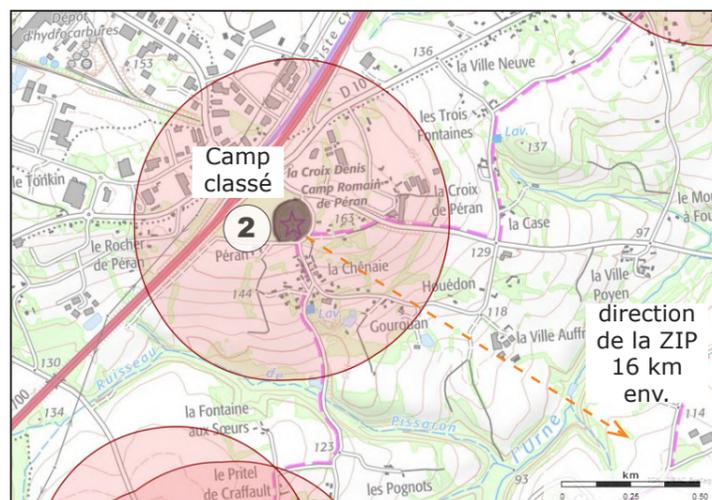
«Sa masse imposante et les larges perspectives du domaine en font l'une des plus vastes propriétés des Côtes-d'Armor. Construit entre 1721 et 1740 (...) le bâtiment central forme un magnifique ensemble du XVIIIe siècle, remarquable par ses dimensions, ses toitures à la Mansart, et par la sobriété, très bretonne, de ses façades de granite. Deux pavillons imposants l'encadrent, prolongés par des terrasses. Côté sud, un jardin de broderies (buis taillés) domine deux grands miroirs d'eau. La façade est simplement rythmée par la succession de cinquante-trois fenêtres, autour du perron central. Les communs forment une cour carrée, à proximité d'un grand potager. Les écuries de 200 chevaux trahissent les ambitions du duc de Lorge qui, dit-on, voulait « tenir garnison dans son domaine ». Extrait de Wikipedia.

Eléments protégés : l'ensemble du château ; à l'ouest, la terrasse et la pièce d'eau avec ses berges ; à l'est, le parterre dit Esplanade et les pavillons d'entrée de part et d'autre de la route ; au nord, la basse-cour et les façades et toitures des bâtiments qui l'entourent sur ses quatre côtés.

Le château et le parc se situent dans le site inscrit de la Forêt de l'Hermitage-Lorge ; le contexte paysager est donc marqué par de grandes masses boisées qui limitent les vues dégagées.

La ZIP se situe à environ 18,1 km du château de Lorges, à l'Hermitage-Lorge. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte boisé dans l'environnement immédiat du château, il n'y a pas de sensibilité particulière de cet édifice vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.

CAMP DE PERAN, CLASSE, A PLEDRAN :



Carte de localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit

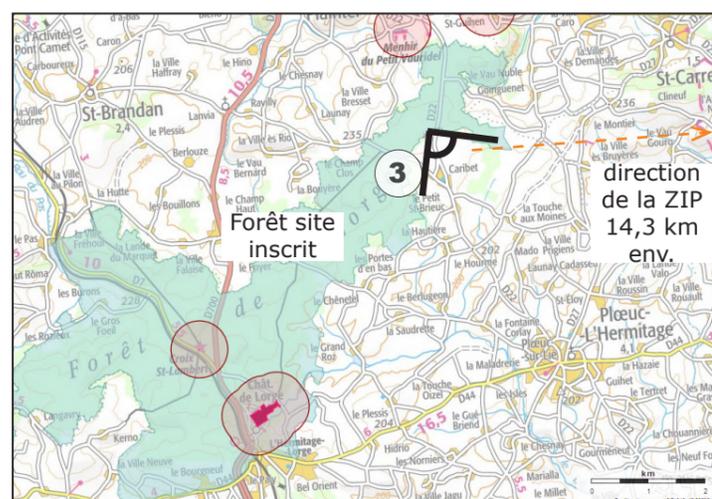


Vue panoramique depuis l'entrée du site du Camp de Pléran, à Plédran

Le Camp de Pléran : «Ce site défensif, classé monument historique depuis 1875, est situé sur la commune de Plédran (Côtes d'Armor). Dominant la vallée de l'Urne sur un plateau à 160 mètres d'altitude, il s'étend sur un hectare. C'est un camp fortifié de forme ovale avec des fossés et des remparts de pierres vitrifiées. Au fil des recherches, il a été qualifié de camp gaulois (oppidum), celte, romain, puis médiéval.» Extrait du site www.pledran.fr. Depuis l'intérieur du Camp de Pléran, les vues restent assez peu dégagées vers le paysage environnant, en raison de nombreuses structures végétales arborées autour du site archéologique.

La ZIP se situe à environ 16 km de ce point de vue à l'entrée du Camp de Plédran. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte arboré, la sensibilité vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot reste faible à très faible.

SITE INCRIT DE LA FORET DE LORGE :



Carte de localisation de l'édifice protégé - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



Vue panoramique depuis la limite du site inscrit de la forêt de l'Hermitage-Lorges, à l'approche du lieu-dit Caribet

Le site inscrit de la Forêt de Lorges concerne l'ensemble de ce massif forestier d'environ 2000 hectares, situé en partie et à la limite ouest de l'aire d'étude éloignée pour le projet de Bréhand. C'est aux limites de ces boisements que certaines vues sont dégagées : c'est le cas à l'approche du lieu-dit Caribet. Depuis ce point de vue, le champ de vision est large et profond, mais plusieurs boisements cadrent la vue et limitent le dégagement en direction de la ZIP.

La ZIP se situe à environ 14,3 km de ce point de vue en limite du site inscrit de la Forêt de Lorges. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte boisé, la sensibilité vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot reste faible à très faible.

II-D. SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

UNITES PAYSAGERES de l'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES - ENJEUX -	SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES VIS-A-VIS DU PROJET
<p>> PLATEAU DU PENTHIEVRE</p>	<p>> Agglomération de Saint-Briec : Caractéristiques paysagères : - Un bassin de vie peuplé - Un maillage dense d'axes de circulation fréquentés - Une ville marquée des 2 vallées qui entaillent profondément le relief Patrimoine protégé : - De nombreux édifices protégés dans l'agglomération briochine, dont une grande partie «hors ZIV»</p> <p>> Littoral - Baie de Saint-Briec Caractéristiques paysagères : - Un paysage d'estran, de rochers et de falaises, espace naturel protégé reconnu et touristique - Le GR 34 qui longe le trait de côte Patrimoine protégé : - Plusieurs sites inscrits sur le littoral - Quelques églises et châteaux protégés</p> <p>> Le Penthièvre agricole Caractéristiques paysagères : - Un grand plateau à vocation agricole = un paysage de bocage à ragosses limité par de grands boisements au nord-est de l'aire d'étude - Un réseau d'axes de circulation qui convergent vers Lamballe et qui desservent de petits bourgs - Plusieurs parcs éoliens en service et en construction Patrimoine protégé : - Quelques églises et châteaux protégés, et des édifices de taille plus modeste, plutôt rassemblés à l'est de l'aire d'étude éloignée, dans l'environnement paysager des grands boisements</p>	<p>> La ZIP se situe à une distance de 18 à plus de 20 km de l'agglomération de Saint-Briec > Peu de vues dégagées en direction sud-est en raison de la densité urbaine, et des structures végétales => Sensibilité paysagère faible à très faible, voire nulle</p> <p>> Peu ou pas de vues dégagées depuis les sites et édifices protégés, en raison notamment du contexte urbain => Sensibilité patrimoniale faible à très faible, voire nulle</p> <p>> La ZIP se situe à une distance de 15 à plus de 20 km du littoral et de la Baie de Saint-Briec > Les vues panoramiques sur la baie sont souvent spectaculaires, mais leur profondeur est plutôt limitée en direction de la ZIP > Peu ou pas de vue dégagées depuis le GR34 => Sensibilité paysagère faible à nulle</p> <p>> Peu ou pas de vues dégagées depuis les églises et châteaux protégés, en raison du contexte urbain et villageois ou des structures végétales nombreuses > Une large vue spectaculaire mais très éloignée depuis le site de la Pointe du Roselier => Sensibilité patrimoniale faible à nulle</p> <p>> La ZIP se situe à une distance de 13 à plus de 20 km du Penthièvre agricole > La ZIP se trouve dans la plupart des champs de vision qui s'ouvrent depuis les principaux axes de circulation qui traversent le Penthièvre et convergent vers Lamballe ; mais les structures de bocage forment des écrans successifs et limitent les profondeurs de vues. => Sensibilité paysagère faible</p> <p>> Peu ou pas de vues dégagées depuis les églises et châteaux protégés, en raison du contexte urbain et villageois ou des structures végétales nombreuses => Sensibilité patrimoniale très faible à nulle</p>
<p>> BASSIN D'EVANS ET COLLINES DE BECHEREL</p>	<p>> Bassin d'Evans Caractéristiques paysagères : - Un paysage d'étroites crêtes parallèles orientées nord-est/sud-ouest, correspondant au coteau sud-est de la large vallée de l'Arguenon - L'axe de la D25 qui traverse ce paysage, en direction de Plénée-Jugon Patrimoine protégé : - Pas d'édifice protégé dans cette unité de paysage</p> <p>> Collines de Bécherel Caractéristiques paysagères : - Une succession de collines plus ou moins resserrées, dont le caractère boisé prédomine - Peu ou pas d'enjeux paysagers car cette unité paysagère occupe les coteaux sud du Massif du Méné, et «tourne le dos» aux paysages du Penthièvre. Patrimoine protégé : - 3 édifices protégés situés «hors ZIV», donc pas de vue possible vers la ZIP</p>	<p>> La ZIP se situe à une distance de 14 à environ 20 km des paysages du Bassin d'Evans > Des vues panoramiques plutôt larges s'ouvrent ponctuellement vers le nord et le nord-ouest depuis les crêtes, avec les structures bocagères et les bosquets qui forment des écrans visuels successifs => Sensibilité paysagère faible</p> <p>=> Pas de sensibilité patrimoniale particulière</p> <p>> La ZIP se situe à une distance de 17 à environ 20 km des paysages des Collines de Bécherel > Quelques vues panoramiques dégagées très ponctuelles, correspondant à des points hauts des Collines de Bécherel > Des structures végétales liées au bocage ou aux masses boisées qui forment des écrans successifs => Sensibilité paysagère faible à très faible</p> <p>=> Pas de sensibilité patrimoniale particulière</p>

<p>> MASSIF DU MENE</p>	<p>> Bocage vallonné du sud de l'agglomération de Saint-Brieuc Caractéristiques paysagères : - Des collines plutôt marquées aux sommets desquelles se sont implantés de gros bourgs : Plédran, Saint-Julien - Une grande partie du territoire située «hors ZIV» en raison des écrans formés par les reliefs des collines Patrimoine protégé : - Peu d'édifices protégés dans cette unité de paysage, et la plupart «hors ZIV», avec un seul en limite de ZIV</p>	<p>> La ZIP se situe à une distance de 11 à environ 20 km des paysages de bocage vallonné au sud de l'agglomération de Saint-Brieuc > Des vues panoramiques s'ouvrent vers le sud-est, avec la ligne d'horizon du Massif du Méné en arrière-plan, mais il s'agit le plus souvent de vues en dehors des bourgs. => Sensibilité paysagère faible => Sensibilité patrimoniale faible à très faible</p>
	<p>> Contreforts escarpés du Méné Caractéristiques paysagères : - Un ensemble de collines formant une longue crête qui ondule dans un axe nord-ouest/sud-est, et qui culmine à plus de 200 m d'altitude. - Le Massif du Méné fait «écran» et limite largement les vues dégagées vers le nord - Un ensemble de points hauts formant la limite sud-ouest de l'aire d'étude éloignée, et empruntés par l'itinéraire de la D700 qui traverse quelques gros bourgs Patrimoine protégé : - 1 grand site inscrit (la forêt de Lorges), et quelques édifices protégés dont la plupart «hors ZIV»</p>	<p>> La ZIP se situe à une distance de plus de 17 km des points hauts du paysage des Contreforts escarpés du Méné > La ZIP se situe à l'arrière des reliefs du Méné > Quelques vues panoramiques dégagées très ponctuelles, correspondant aux points hauts formant la limite sud-ouest de l'aire d'étude éloignée > Des structures végétales principalement boisées qui forment des écrans successifs => Sensibilité paysagère faible à très faible => Sensibilité patrimoniale faible à très faible, voire nulle</p>

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE III. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

III-A. LE CONTEXTE PAYSAGER

Comme c'est le cas pour l'aire d'étude éloignée, le territoire concerné par l'aire d'étude rapprochée se partage entre 2 grands types de paysages caractéristiques des Côtes-d'Armor :

- > **les paysages cultivés à ragosses pour une grande moitié est, correspondant à l'unité paysagère du Plateau du Penthièvre,**
- > **les paysages de bocage dense sur colline pour un grand quart sud-ouest, correspondant à l'unité paysagère du Massif du Méné.**

Pour mémoire :

Les paysages cultivés à ragosses :

«Ce paysage de bocage à ragosses est typique de la Haute-Bretagne. L'émondage périodique des branches du tronc des arbres leur donne cette forme particulière et reconnaissable. (...)

Ce territoire est composé de plaines ou bas plateaux, avec des grandes parcelles cultivées en maïs et céréales. Le remembrement a marqué le paysage avec des parcelles élargies et des haies restantes majoritairement déconnectées les unes des autres.

Comme dans les paysages d'openfield, c'est autour des hameaux que l'arbre est le plus présent, avec quelques belles haies, des replantations ornementales, et aussi parfois un verger conservé pour l'usage familial.»*

Les paysages de bocage dense sur colline :

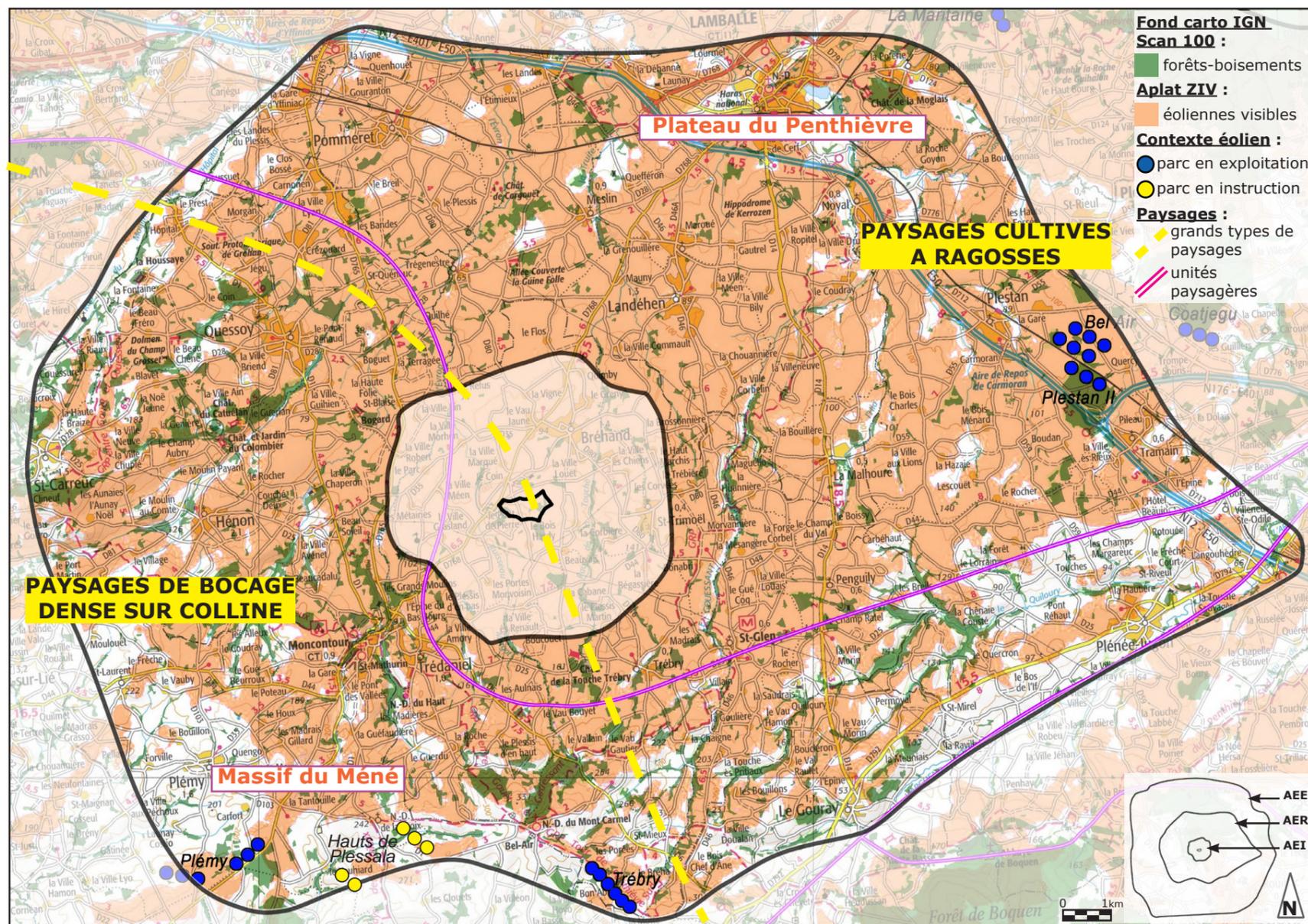
«Ce paysage est présent sur un relief de collines incisées dans les massifs granitiques ou encore de crêtes (...).

Du fait du vallonnement de ces territoires, et surtout de la faible valeur agronomique des sols, l'agriculture est nettement orientée vers l'élevage, notamment bovin, ce qui a favorisé le maintien du bocage et des prairies destinées au pâturage. L'élevage de volailles en hors-sol s'est également fortement implanté dans les années 1960, donnant lieu par la suite à des friches agro-industrielles qui ponctuent le bocage. (...)

Le territoire est également parsemé de bois et bosquets, qui se situent notamment dans les fonds de vallée et crêtes des massifs. (...)

L'habitat est dispersé sous forme de fermes isolées, de hameaux autour de chaque bourg et aucun grand pôle urbain ne s'est développé dans ces paysages (...).»*

* extraits de *Les Paysages de Bretagne*, Université Rennes 2, CNRS, Région Bretagne, 2013



Carte de l'aire d'étude rapprochée pour le projet du Ruisseau de Margot - contexte paysager

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on se situe donc à la transition entre ces paysages caractéristiques :

- > **des paysages à dominante rurale et bocagère** dans la grande moitié nord,
- > **des paysages de collines à l'ouest et au sud**, qui forment un relief en hémicycle orienté vers le nord-est, un grand bassin de vision dans lequel se trouvent l'aire d'étude immédiate et la ZIP. Le Mont Bel Air, point culminant du Massif du Méné (339 m), domine le paysage de l'aire d'étude rapprochée.

Plusieurs parcs éoliens en exploitation sont présents dans cette aire d'étude : Plémy (6 éoliennes), et Trébry (6 éoliennes) se situent sur les reliefs du Massif du Méné ; Bel Air et Plestan II (9 éoliennes) se situent sur le plateau du Penthièvre, à proximité de la N12.

D'après l'aplat ZIV maximaliste, on observe que les zones de visibilité potentielle du projet du Ruisseau de Margot s'étendent sur la quasi totalité de la zone couverte par l'aire d'étude rapprochée. On note toutefois que les versants sud des collines du Massif du Méné et la vallée de l'Arguënon (qui forment la limite sud de l'aire d'étude rapprochée), sont peu ou pas concernés par des vues ouvertes et dégagées en direction de la ZIP.